



CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN



Bulletin d'information N° 40 4ème trimestre 2017 (Dépôt légal N° 24342/07)

Le Maire Guy BOUCHAUD maire.saintmesmin@orange.fr

Secrétaire de mairie Mme Christelle PROVOST secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr

Gîtes : gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

Tél : 05 53 52 78 02 Site : www.saint-mesmin.fr

Mairie ouverte Mardi et Jeudi de 9 h à 12 h30 et de 13 h à 16 h

Tél : 05 53 52 71 02 Fax : 05 53 52 79 77

Les permanences du Maire : Les mardis et jeudis : de 9 h à 12 h et le samedi sur rendez vous.



SOMMAIRE

Page 1 : Couverture.

Page 2 : Sommaire – Nos joies – Nos peines – Le repas des Aînés

Page 3: Le petit mot du Maire

Page 4: Informations : Nouveaux artisans- Réfection du pont- Reglementation construction annexe - Désherbage- Ecole de musique

Page 5: Informations : Les travaux sur la commune- La crèche et le sapin de Noël

Page 6 : Informations de la Communauté de communes

Page 7 : La page de nos lecteurs : Jeux - Histoire – Rappel pour gîtes

Page 8: Les manifestations : Concours de chiens – Cérémonie du 11 novembre- Soirée loto

Page 9 : Associations et manifestations : Randonnée- Cuma- Noël des enfants – Refonte des adresses

Page 10 : Compte rendu du Conseil municipal du 3 octobre

Page 11 : Compte rendu du Conseil municipal du 3 octobre (suite) et du 19 décembre

Page 12 : Compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre (suite)

Page 13 : Rapport activité du SIAEP (Syndicat de l'eau)

Page 14 : Compte rendu annuel du Syndicat Intercommunal Vie Scolaire

Page 15 : Compte rendu annuel du Syndicat Intercommunal Vie Scolaire (suite) Manifestations à venir

Page 16 : Le trimestre en photos

NOS JOIES

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance du petit Illian Lavie, né le 9 décembre 2017 à BRIVE. Il a rejoint son frère et sa sœur dans leur nouvelle maison construite au lieu dit « Chez Réparat »
Nous adressons tous nos vœux de Bonheur à Illian et nos félicitations aux parents

NOS PEINES



Décès de Mme Adrienne DURAND le 23 octobre 2017 .

Née MACARY le 02/07/1940 à TEILLOTS et propriétaire du Château de Brussy depuis de nombreuses années. Les obsèques ont eu lieu le jeudi 26 octobre dans notre petite église bien remplie pour la circonstance.

Le 10 décembre c'est Stéphane DUCROS qui nous a quittés à l'âge de 50 ans, suite à une grave maladie.

Stéphane avait repris le domicile de Jacques DUCROS et de sa compagne Jackie DUSSERT à Lavaurie en 2015, après

leur départ pour SARLAT dans la maison de Jackie. Ses obsèques ont eu lieu au cimetière de SEGUR le CHATEAU où une foule nombreuse l'avait accompagné malgré une très mauvaise météo.

Nous adressons nos sincères condoléances à ses deux familles en deuil.



Adrienne Durand, PHOTODR

REPAS DES AÎNÉS

Le traditionnel repas des Aînés aura lieu le 06 janvier 2018 à 12 h dans la salle du Cantou
Le repas sera gratuit pour les habitants de SAINT-MESMIN âgés de 65 ans et plus ainsi que pour les enfants de moins de 12 ans. La participation est de 22 € pour les autres personnes désirant participer.

Inscriptions au 06 72 12 87 97 avant le 4 janvier à 14 h 00.

Possibilité de covoiturage en cas d'intempéries

Au menu

Kir et ses amuse-gueules

Velouté de potiron

Tarte fine pomme / boudins / foie gras

Feuilleté de la mer sauce armoricaine et ses gambas

Trou périgourdin

Poitrine de veau farcie et son accompagnement

Salade et son duo de fromages

Bûche de Noël aux fruits

Café

Vins blanc, rouge et Champagne



Le petit mot du Maire



Bien Chers Saint-Mesminoises et Saint-Mesminois,

En cette fin d'année 2017 mes premières pensées vont vers tous ceux qui nous ont quittés cette année, vers leurs proches et vers tous ceux d'entre nous qui ne sont pas épargnés par la maladie ou les aléas de la vie.

La conjoncture économique présente des signes de reprise et je souhaite que cela se confirme dans les prochains mois.

Pour notre commune, l'année 2017 aura été marquée par l'aboutissement du projet d'aménagement des Gorges de l'Auvézère dans notre secteur et la montée en puissance du Cantou dans sa nouvelle formule. Les premiers résultats montrent un taux de fréquentation qui a permis d'équilibrer les dépenses 2017 liées à ce bâtiment, remboursement des emprunts compris. Les réservations pour 2018 montrent déjà la poursuite de l'augmentation du taux de fréquentation. Nous ne devons pas nous arrêter là mais envisager d'autres mesures pour accroître encore cette rentabilité. Pourquoi ne pas proposer des pensions complètes ou envisager des achats immobiliers dans le bourg afin de porter notre capacité d'hébergement à 55 places (ce qui correspond à la capacité d'un autobus) ? Avec les membres du Conseil Municipal nous y réfléchissons et sans tarder nous allons prendre des décisions qui nous permettront de compenser les baisses de dotations de l'Etat sans recourir à l'augmentation de nos taxes foncières. Nous avons déjà investi dans l'acquisition du foncier le long de la rive gauche de l'Auvézère et la commune est propriétaire de plus de 500 mètres de bordure à partir du Pont presque jusqu'au SAUT-RUBAN. Nous sommes en négociation avancée sur d'autres acquisitions foncières et immobilières.

Encore une fois ces perspectives de progrès sont rendues possibles par la gestion rigoureuse de notre budget et surtout par la qualité de tous nos agents qui respectent scrupuleusement les objectifs fixés par le Conseil et qui sont à la recherche de la performance maximale dans tous les domaines. Je les ai déjà remerciés à mon niveau lors de notre traditionnel pot de l'Amitié de fin d'année mais je tiens à le faire publiquement. Ces résultats sont aussi le fruit de notre adhésion à la nouvelle Communauté de Communes ISLE-LOUE-AUVEZERE en Périgord où la mutualisation de moyens et la prise de nouvelles compétences viennent soulager les petites communes comme la notre.

Cependant ces progrès n'atteindront leur plein effet que si vous, habitants de la commune, vous participez aussi à votre niveau à la vie communale en respectant les biens publics (routes et voies communales) en participant aux différentes activités, en étant les ambassadeurs du bien vivre à SAINT-MESMIN dans un cadre où la nature nous favorise et fait bon ménage avec toutes les activités pratiquées par tous (arboriculture, élevage, artisanat, pêche, chasse, tourisme etc...). Vous remarquerez que nos biens à vendre, s'ils le sont à des prix raisonnables, trouvent vite preneurs. Quoi de mieux pour nous tous de savoir que ce que nous pouvons transmettre intéresse les générations futures ? Nous comptons actuellement 25 enfants âgés jusqu'à 11 ans et encore autant jusqu'à 18 ans. Cela représente près de 20 % de notre population, c'est très encourageant pour l'avenir et il nous appartient de les inciter à rester chez nous ou à y revenir. C'est dans cet esprit qu'avec les membres du Conseil nous avons décidé de subventionner tous les clubs ou associations voisins qui accueillent nos enfants, leur permettant ainsi de pouvoir s'exprimer dans leur sport ou passion favorite (musique, danse, théâtre, culture etc...). C'est aussi dans cet esprit que nous allons aborder le futur plan local d'urbanisme car la loi actuelle nous défavorise en matière de constructions neuves.

Voilà chers amis Saint-Mesminois.e.s c'est avec cette volonté que nous allons aborder la nouvelle année et que je vous souhaite à tous une Excellente Santé, plein de Bonheur et de Réussite pour 2018.

Bien sincèrement.

Guy BOUCHAUD

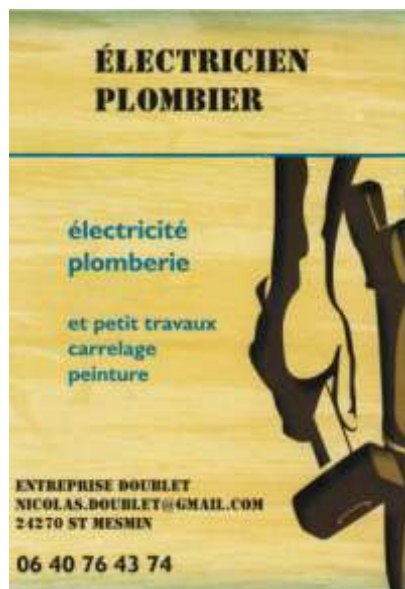
INFORMATIONS

NOUVEAUX ARTISANS

Deux nouveaux artisans se sont installés à SAINT-MESMIN.

Il s'agit de Nicolas DOUBLET, habitant le hameau de Fargeas qui vient d'ouvrir son entreprise d'électricité et de plomberie. Pour le joindre, tel au 06 40 76 43 74 Et Mélanie LAURENT habitante de la Clautre tel 06 59 72 84 63 qui s'est installée comme coiffeuse à domicile pour hommes, femmes et enfants.

Nous leur souhaitons une bonne réussite dans leur entreprise.



REFECTION DU PONT



Début novembre, une entreprise spécialisée est venue rénover notre vieux pont. Remise en place des piles, réfection des joints et passage au nettoyeur HP de l'ensemble de l'ouvrage.

Les travaux devraient se poursuivre par la construction d'un parking et la mise en sécurité de la montée de Charoncle avec la mise en place de refuges.

CONSTRUCTION

De nouvelles lois sur la construction ont été promulguées. Toute construction en zone classée U (non constructible), même les petites annexes (abris de jardin, petit garage etc...) est maintenant interdite. Seul l'agrandissement de votre maison est autorisé à condition qu'il y ait une porte de communication entre la maison et la nouvelle construction. Les agriculteurs en activité ne sont pas concernés par cette loi.

DESHERBAGE

L'emploi de produit phytos sera interdit à partir du 1^{er} janvier 2018. Les grands espaces comme les places ou les trottoirs pourront être fauchés ou tondus mais il va falloir s'habituer à voir l'herbe pousser entre les tombes de notre cimetière où il est impossible de passer avec le matériel de tonte. D'ici 2 à 3 ans l'aspect du cimetière sera de nouveau acceptable comme en ce moment.



ECOLE DE MUSIQUE

La municipalité de SAINT-MESMIN a décidé d'entrer en partenariat avec l'école de musique de PAYZAC-LANOUILLE afin de subventionner plusieurs enfants de SAINT-MESMIN qui fréquentent cette Ecole de Musique.



INFORMATIONS

CRECHE

A l'occasion des fêtes de fin d'année et comme chaque année, une crèche a été confectionnée dans notre église. Nous y avons aussi installé un tableau dans la Nef (d'après l'œuvre de la petite Sardine). Toujours pour les fêtes, la mise en place des illuminations et la pose du traditionnel sapin de Noël offert cette année par Bernard PICHON.



QUELQUES PETITS TRAVAUX SUR LA COMMUNE

Avec l'arrivée plus fréquente des enfants, et par mesure de sécurité, une grille en fer a été rajoutée au puits dans la cour du Cantou.

De même une rambarde dans la montée des marches de l'ancienne cantine a été installée pour permettre plus aisément son accès aux personnes âgées.

CONDUITE D'EAU

Une partie de la conduite principale d'arrivée d'eau partant de Savignac en passant par Puybaly, les Bessades et le Pagnon en direction du réservoir de Cornut sur Genis est en cours de réfection. Les travaux se poursuivront en 2018 du Pagnon jusqu'au réservoir de Cornut. La vieille conduite en fonte qui traverse notre commune sera entièrement remplacée par de nouveaux tuyaux en fonte beaucoup plus résistants.

Vous trouverez en page 13 de notre bulletin le rapport annuel du Syndicat de l'eau.



INFORMATIONS

COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE LOUE AUVEZERE EN PERIGORD

L'union fait la force ! La communauté de communes permet de réaliser des projets qu'une commune seule ne pourrait pas porter.

Les grands projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation sont :

- ✓ Un village d'artisans à Payzac,
- ✓ Une maison médicale à Lanouaille,
- ✓ L'extension du réseau des médiathèques à Excideuil, Cubjac, Salagnac, et Cherveix-Cubas,
- ✓ **Le projet d'aménagement des gorges de l'Auvézère à Saint Mesmin**
- ✓ L'installation d'un berger sur le Causse de l'Isle pour accompagner l'activité du Centre de Recherche et d'Expérimentation Ovine installé à Coulaures

Et pour la saison culturelle 2017-2018 de la CC Isle Loue Auvézère en Périgord

"Juste pour vous", c'est le nom donné à cette saison culturelle 2017-2018. Une saison culturelle placée sous le signe de la joie et de la bonne humeur, qui propose une programmation riche et variée à destination de tous les publics, mêlant théâtre, contes, musique, et même cirque, aux quatre coins du territoire. Du mois d'octobre 2017 au mois de juin 2018, ce ne sont pas moins de 9 spectacles tout publics et 2 spectacles jeunes publics, à destination des scolaires, qui sont programmés.

D'autres actions culturelles sont prévues, qui invitent au voyage. La médiathèque intercommunale de Lanouaille propose un rendez-vous : Le 24 mai 2018, Étranges Lectures fera la part belle à l'Irak.

N'hésitez pas à vous déplacer, pour découvrir à l'occasion d'une représentation, un petit coin de notre territoire. La plaquette de la saison culturelle est disponible dans le Réseau des Médiathèques, les bureaux d'accueil touristiques d'Excideuil ou de Lanouaille, et bientôt dans les mairies...

Modifications concernant le Service Public d'Assainissement Non collectif Au 1^{er} janvier 2017

Bureau d'Excideuil : 1, avenue André Audy 24160 EXCIDEUIL

Contact : Amélie BOUHOURS ou Rémi FARGES au 05.53.62.82.00

Les nouveaux tarifs sont :

Contrôle de conception et d'implantation : 110 € HT Contrôle travaux : 110 € HT

Contrôle de bon fonctionnement : 105 € HT Contrôle dans le cadre d'une vente : 120 € HT

Qu'appelle-t-on Assainissement Non Collectif ?

C'est une solution d'assainissement à part entière qui consiste à traiter les eaux usées d'une habitation individuelle, lorsqu'elle n'est pas desservie par un réseau public d'assainissement (ou « tout-à-l'égout »). L'épuration se déroule en plusieurs étapes :

- la collecte
- le prétraitement (qui est fonction du nombre d'Equivalent Habitant)
- le traitement (qui dépend de la nature du sol, de la capacité d'accueil de l'habitation, des contraintes topographiques et hydro-géologiques)

Cadre réglementaire :

La Loi sur l'Eau et des Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et la Loi grenelle II du 12 juillet 2010 rappelle aux usagers non raccordables au réseau d'assainissement collectif, qu'ils doivent être équipés d'un dispositif de traitement des eaux usées domestiques individuel, dont ils doivent assurer l'entretien et la vidange pour garantir le bon fonctionnement.

Les usagers ont l'obligation de se soumettre aux contrôles effectués par le SPANC... :

- pour les installations nouvelles : contrôle de conception et d'implantation et contrôle de réalisation
- pour les installations existantes : contrôle de bon fonctionnement
- ...et de s'acquitter de la redevance correspondante.

Redevance assainissement non collectif :

Conformément à l'article R.2224-19 du CGCT, le Conseil Communautaire a instauré, par délibération du 16/12/2016, la redevance assainissement pour financer et pérenniser le SPANC, qui est un service obligatoire, et ainsi donner les moyens aux administrés d'être en conformité avec la réglementation dans ce domaine.

La redevance est recouvrable à compter de la mise en place effective du service.

Suite au premier diagnostic de l'installation, une seconde visite de bon fonctionnement sera réalisée au bout de 6 ans. La périodicité des visites suivantes sera déterminée par les conclusions du rapport précédent : - 6 ans pour les installations présentant un risque sanitaire avéré - 9 ans pour les autres installations

La page de nos lecteurs

NOTRE PETIT JEU



Nous continuons de tester vos connaissances sur notre village! Pouvez-vous nous dire, à quel endroit de notre commune se trouve inscrite cette date insolite ?

Annick JACQUET est chargée de recevoir votre réponse.

Le panneau du trimestre précédent a été trouvé, il se situe à Veau le Côteau.

La première personne (à l'exception du propriétaire concerné) qui trouvera la bonne réponse pour cette nouvelle énigme sera récompensée.

HISTOIRE du TABLIER de GRAND-MERE

Je crois que les jeunes d'aujourd'hui ignorent ce qu'est un tablier...

Vous souvenez-vous du tablier de votre grand-mère ?

Les mères et grand-mères portaient un tablier par-dessus leurs vêtements pour les protéger car elles avaient peu de robes de rechange. En fait, il était beaucoup plus facile de laver un tablier habituellement en coton qu'une robe, une blouse ou une jupe, faites d'autres tissus. Le principal usage du tablier de grand-mère était donc de protéger la robe, mais en plus de cela :

- Il servait de gant pour retirer un plat brûlant du fourneau, bien avant l'invention des "mitaines à fourneau".
- Il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants et, à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses sales.
- Depuis le poulailier, le tablier servait à transporter les œufs, les poussins à réanimer, et parfois les œufs à moitié éclos, que maman déposait dans un fourneau tiède afin de faciliter leur éclosion.
- Quand il y avait de la visite, le tablier servait d'abri aux enfants timides. d'où l'expression : «*Se cacher dans les jupons de sa mère*».
- Par temps frais, maman le relevait pour s'y emmitoufler les bras et les épaules, par temps chaud, alors qu'elle cuisinait devant le poêle à bois, elle y épongeait la sueur de son front.
- Ce bon vieux tablier faisait aussi office de soufflet, alors qu'elle l'agitait au dessus du feu de bois pour le ranimer.
- C'est lui qui servait à transbahuter pommes de terre et bois sec jusque dans la cuisine
- Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes ;après que les petits pois aient été récoltés, venait le tour des choux.
- En fin de saison, il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.
- Quand des visiteurs arrivaient à l'improviste, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière.
- A l'heure du repas, grand-mère allait sur le perron agiter son tablier, c'était signe que le dîner était prêt, et les hommes aux champs savaient qu'ils devaient passer à table. - Grand-mère l'utilisait aussi pour sortir la tarte aux pommes du four et la poser sur le rebord de la fenêtre, afin qu'elle refroidisse ; de nos jours sa petite-fille l'y pose aussi, mais pour la décongeler... Autres temps, autres mœurs !

Il faudra de bien longues années, avant que quelqu'un invente un vêtement, qui puisse rivaliser avec ce bon vieux tablier utile à tant de choses.

Danger ?

On deviendrait bien fou aujourd'hui rien que de songer à la quantité de microbes qui pouvaient s'accumuler sur le tablier en une seule journée !!

En réalité,

La seule chose que les enfants de l'époque aient attrapée au contact du tablier de maman ou de grand-maman, c'est de l'amour !!



LES GÎTES

Un petit rappel : En vertu de l'article L324-1 du code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme (gîte) doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès de la mairie où est situé le meublé. Les mêmes dispositions sont applicables pour les chambres d'hôtes (art 324-4).

Le non respect de cette obligation, peut coûter jusqu'à 450 € d'amende

ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

RING OBEISSANCE CANINE

Le Club Canin «RING OBEISSANCE CANINE » de SAINT-MESMIN a organisé le 8 octobre sur le terrain municipal du Verger de l'Avenir un concours de cavage (chiens truffiers). Venus des quatre coins de la France, 56 concurrents dans plusieurs catégories de chiens étaient représentés. Nous avons eu le plaisir de voir attribué la meilleure note dans sa catégorie à HERCULE, Berger Australien appartenant à Thierry et Nathalie LAURENT du Frugier.



Ne pas confondre le dressage du chien et l'éducation canine. Le dressage du chien vise à rendre l'animal utile comme : chien de garde, chien d'avalanche, chien pour la chasse ou chien truffier.

Contrairement à l'éducation canine qui vise à le rendre civique, c'est à dire rendre le chien apte à vivre en société. Le dressage du chien vise à créer de nouveaux automatismes chez le chien. Le but de l'éducation canine est d'instaurer une relation harmonieuse dans l'environnement familial.

Aujourd'hui beaucoup de personnes ont attribué le mot « Dressage » à une méthode brutale et négative pour le chien, il en est rien, on peut dresser un chien dans la joie et la bonne humeur.

CEREMONIE du 11 NOVEMBRE

C'est sous une petite pluie fine que la cérémonie commémorative du 11 novembre a eu lieu devant le Monument aux Morts. La cérémonie a été réhaussée par la nomination officielle de Lionel PERIER nouveau Porte Drapeau de l'Association Bataillon Violette .Cet ancien militaire a servi dans les années 90 au 156^e RI de BRIVE sous les ordres du Capitaine Olivier BOUCHAUD, le fils de notre Maire. Comme chaque année, vint ensuite la plantation des arbres fruitiers au Verger de l'Avenir, pour les 6 nouveaux enfants arrivés ou nés sur la commune cette année.

La matinée s'est terminée dans la salle d'accueil, par le pot de l'amitié et la dédicace par 3 des 5 co-auteurs du livre « Le Canton d'Excideuil pendant la Grande Guerre ».



LOTO

Le 4 Novembre en soirée, comme chaque année le Super Loto Gastronomique dans la salle du Cantou, organisé par A.I.S a réuni plus de 120 personnes. Demi-porc, canards gras, longe de porc, quart de chevreuil, bouteilles de bon vin ou d'apéritif et surtout les deux séjours gastronomiques sans oublier les lots destinés aux enfants ont réjouis le public venus nombreux ce soir là.



ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS

RANDONNEE



Le 2 décembre, Auvézère Animation a organisé une randonnée nocturne de 10 kms sur SAINT-MESMIN qui a réuni, malgré le froid 56 marcheurs. A chaque étape une dégustation était prévue, La première avec la soupe, la seconde avec du boudin et à l'arrivée, dans le Cantou, 75 personnes étaient là pour déguster les châtaignes avec le cidre.

CUMA

La réunion annuelle de la CUMA à SAINT-MESMIN, sous la Présidence de Patrice MERY, a eu lieu le mardi 12 décembre dans la salle d'accueil. La Cuma est une société coopérative agricole, mais pour quoi faire ? Les agriculteurs ont l'habitude de travailler et d'acheter du matériel en commun. La Cuma offre un cadre juridique permettant de pérenniser et

d'optimiser le travail. Concrètement, la Cuma va permettre de réduire les coûts de la mécanisation en augmentant la quantité de travail réalisée pour un même matériel. En outre, la Cuma permet de disposer de matériels modernes et innovants et de partager les risques. Peuvent être adhérents d'une Cuma toutes personnes physiques ou morales ayant des intérêts agricoles dans la circonscription territoriale de la coopérative. L'admission de nouveaux membres est soumise à l'accord du conseil d'administration.

NOËL DES ENFANTS



Le 23 décembre le Père Noël est venu distribuer les cadeaux aux enfants de la commune. Réunis un peu avant à 16 h pour une séance de maquillage, les enfants se sont retrouvés dans la salle d'accueil où un spectacle de clowns leur a été présenté avant la venue du Père Noël et la distribution de cadeaux. La soirée s'est terminée par un goûter avec chocolat chaud, fruits, gâteaux, boissons et toutes sortes de friandises.

Refonte des adresses dans notre commune, il va falloir y penser ?



En effet dans le cadre de l'aménagement du territoire l'adressage est aujourd'hui un élément essentiel et structurant. La mise au norme des adresses est importante pour les services de sécurité, la livraison, le e-commerce et la connexion très haut débit.

Réfléchissez donc aux noms de rues qu'il faudra attribuer dans le Bourg et dans

certains grands hameaux et faites nous part de vos réflexions et de vos choix.



Nombre de Conseillers : en exercice /_10_/ présents /_09_/ votants /_09_/

L'an deux mil dix-sept, le 03 octobre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 25 septembre 2017, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes JACQUET Annick, COMBY Sandra, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, DURAND Jean Pierre, LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric **Absent** Yvette DEVAUD excusée a donné son pouvoir à Annick JACQUET **SECRETAIRE** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il excuse l'absence de Yvette DEVAUD qui a donné son pouvoir à Annick JACQUET. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour 5 délibérations diverses concernant la Comcom, le SPANC, le SDE 24 et une décision modificative du budget. Cette demande est acceptée à l'unanimité

1/ Délibération sur la modification des statuts de la Communauté de Communes.

Le Maire explique que la loi impose à la Communauté de Communes de prendre la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et Prévention des Inondations) à compter du 1^{er} janvier 2018 et qu'il convient donc de modifier les statuts de la Comcom.

Les membres du Conseil acceptent les nouveaux statuts à 7 voix pour et 2 abstentions.

2/Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif (SPANC).

Le Maire présente le rapport cité et le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

3/Délibération sur l'attribution de compensations 2017.

Le Maire rappelle que la mise en œuvre de la nouvelle intercommunalité depuis le 1^{er} janvier 2017 et la redéfinition de ses compétences a nécessité une mise à plat des attributions des compensations pour les communes membres.

Il explique que la compensation d'une dotation anciennement perçue par les communes et désormais versée à la communauté de communes n'avait pas été comptabilisée dans le calcul de la base des AC (Attributions de Compensations). Cette situation a dû être régularisée et de ce fait la commune doit percevoir une somme de 19 936 € qui sera versée par la Comcom.

Après en avoir délibéré le Conseil prend acte de ces modifications et approuve cette attribution.

4 /Délibération sur l'adhésion au groupement d'énergie du SDE 24.

Le Maire rappelle que la commune, afin de réaliser des économies en matière d'énergie, a transféré la compétence « éclairage public » au SDE24 et décidé d'adhérer au groupement d'énergie du SDE 24. Cette adhésion vient d'être acceptée par le SDE 24 qui a décidé d'assurer la gestion des consommations et abonnements des équipements EP. Il convient donc de signer l'avenant correspondant, d'autoriser le SDE 24 à régler les factures d'énergie au nom de la commune et d'autoriser la signature d'une convention tripartite autorisant le prélèvement automatique (pour remboursement de la facture au SDE24)

Le Conseil accepte à l'unanimité ces formalités.

5/Délibération sur une décision modificative du budget.

Le Maire indique que la Mairie a fait l'acquisition d'une débroussailleuse performante et que son financement nécessite un transfert d'argent d'un chapitre sur un autre.

Le Conseil accepte à l'unanimité

6/Aliénation de chemins ruraux.

Le Maire rappelle que lors de la séance de juin, Jean Louis THOMAS avait demandé l'acquisition d'une partie de chemin rural (Chez Réparat) qui ne dessert que des terres lui appartenant.

Le Conseil avait demandé au Maire de regarder s'il n'y a pas d'autres cas similaires dans la commune. Aujourd'hui le Maire annonce qu'il y a un cas similaire à La Quintinie où Gilbert VALADE souhaite acquérir un chemin rural qui ne dessert que ses parcelles.

Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à contacter le géomètre afin de lancer l'enquête publique correspondante. Il précise que tous les frais afférents à ces opérations seront à la charge des demandeurs (géomètre, enquête publique et notaire notamment).

7/ Bilan des marchés de nuit.

Le Maire présente le bilan des marchés de nuit 2017 et il le compare à celui de 2016. Une légère diminution des bénéfices est constatée, elle est due à un léger tassement du nombre de clients à la buvette et à une augmentation du prix d'achat des boissons et des frites. Il n'y a rien d'alarmant et le conseil juge que ces opérations peuvent être reconduites l'année prochaine.

8/Bilan de la gestion du Cantou.

Le Maire présente le taux d'occupation du Cantou et le bilan financier au 1^{er} octobre. Ces bilans sont très positifs et encourageants pour la suite. Le Maire souligne l'implication totale des employés dans la gestion de ce gîte et demande au Conseil de réfléchir sur la possibilité d'embaucher un nouvel employé à compter du mois de janvier 2018. Cet employé remplacerait l'un des employés qui a demandé à faire valoir ses droits à retraite et permettrait d'avoir une permanence pour le Cantou. Le Conseil reconnaît la réussite dans la gestion du Cantou et se prononce à l'unanimité pour trouver la meilleure solution possible pour continuer dans cette voie (augmentation du temps de travail d'un agent ou création d'un nouveau poste).

9/Planification des travaux 2018.

Le Maire présente les devis des entreprises ayant répondu à l'appel d'offre local concernant la fermeture de l'extension du hangar communal. C'est l'entreprise Châtenet -Clédat pour un montant de 13 890 € qui est retenue.

Les travaux seront exécutés au printemps.

Les conseillers font le point sur l'état des chemins ruraux. Les chemins suivants sont classés prioritaires en 2018 : Les Maziaux, Mezurat, La Rouye, Le Bois Long.

10/ Questions diverses

Limitation de vitesse : les conseillers décident à l'unanimité de limiter la vitesse à 40 km/h dans les hameaux suivants : Fargeas, La Côte, La Rouye . Un arrêté sera pris par le Maire et les panneaux correspondants seront mis en place.

Désherbage du cimetière : Le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 le désherbant sera probablement interdit et il demande que le Conseil réfléchisse à l'acquisition d'une machine à eau chaude. Il présente deux modèles et demande à Fred LEYMARIE de rechercher et d'évaluer ce système chez d'autres fournisseurs.

Préparation du 11 novembre : le Maire annonce une remise de décorations et la dédicace d'un livre sur la Première Guerre Mondiale dans notre secteur. Olivier ROCHE et Sandra COMBY sont chargés de commander et d'apporter la gerbe.

Noël des enfants : Sandra COMBY, en liaison avec Yvette DEVAUD, est chargée de la commande des cadeaux. Le principe d'un animateur est accepté.

Repas des Aînés : Annick JACQUET est chargée de la commande des cadeaux de fin année remis aux personnes âgées. Un devis pour le prix du repas sera demandé à Marie LACHEZE.

Cadeaux aux administrés : Un verre estampillé aux couleurs de SAINT-MESMIN et de AIS sera distribué à tous les habitants en même temps que le bulletin du 4^{ème} trimestre.

Convocation du Conseil Municipal : Comme la loi l'autorise, afin de réaliser des économies de correspondance et de papier, celles-ci seront maintenant envoyées de façon dématérialisée, c'est-à-dire par Internet sauf pour les élus qui n'ont pas de mail personnel.

Problèmes de communications (Orange, Internet, poteaux cassés etc...) : Le Maire annonce qu'il a écrit au Député et au Président du Conseil Départemental pour les alerter sur la situation catastrophique de l'état de notre réseau téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H45.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 décembre 2017

Nombre de Conseillers : en exercice / _10_ présents / _09_ votants / _10_

L'an deux mil dix sept, le 19 décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : DEVAUD Yvette, COMBY Sandra ,MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy , GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, DURAND Jean Pierre . LABORIE Bernard, LEYMARIE Frédéric **Absent** :Annick JACQUET excusée a donné pouvoir à Yvette DEVAUD **SECRETAIRE** : Sandra COMBY.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil et les remercie pour leur assiduité et leur ponctualité aux réunions du Conseil. Il demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'acquisition d'un chemin public à La Béchadie par Bernard PICHON. Cette demande est acceptée à l'unanimité

1/ Acquisition du chemin public à La Béchadie.

Le Maire explique que l'enquête publique a émis en 2006 un avis favorable à l'aliénation d'un chemin public à la Béchadie, au profit de Bernard PICHON et que l'acte n'a jusque-là pas été réalisé car le document d'arpentage n'avait pas été fourni. Il ajoute qu'il vient de recevoir ce document et demande par conséquent l'autorisation de procéder à la rédaction d'un acte administratif. Le Conseil accepte à l'unanimité et donne pouvoir à Guy HAYE pour la signature de cet acte administratif.

2/Remplacement d'un agent.

Le Maire annonce que Maryse AUMAITRE a demandé à pouvoir bénéficier de ses droits à la retraite à compter du 31 janvier 2018 et que cette demande a été acceptée par les services compétents. Il explique que Maryse avait un contrat de 6 h00 de travail par semaine et qu'il convient de trouver une solution pour assurer la continuité du service assuré par Maryse.

Après avoir contacté le Centre de Gestion et abordé le sujet avec Valérie LEYMARIE le Maire pense que la meilleure solution serait de signer un autre contrat avec cette dernière. En effet le contrat actuel de Valérie est de 17h30 par semaine et il serait bon de porter le nombre d'heures à 24 afin de compenser le départ de Maryse et l'évolution du taux de fréquentation du Cantou.

Le Maire propose les horaires de travail suivants pour Valérie LEYMARIE : Lundi de 08h30 à 12h00, Mardi et jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et vendredi de 13h30 à 17h00. Cela représente 22 heures par semaine auxquelles s'ajoutent 2h00 glissantes pour la gestion du Cantou le week-end et en dehors des heures de service pendant toute l'année.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des votants.

3/Renouvellement du contrat d'assurances pour les agents.

Le Maire explique que dans le cadre de la protection statutaire des agents, la Mairie est assurée pour certains risques dont l'indemnisation serait à sa charge en cas de maladie ou d'accident grave d'un agent. Ce contrat est renouvelable tous les ans et il demande l'autorisation de le renouveler en acceptant la proposition de la CNP.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

4 /Gestion du Cantou.

En préambule le Maire annonce que les deux emprunts (relais de 100 000 € et TVA de 80 000 €) sont intégralement remboursés et que le remboursement de l'emprunt principal qui court jusqu'en 2029 est largement compensé par les recettes induites par les locations.

Le Maire annonce que le taux de fréquentation du Cantou pourrait être encore amélioré si nous proposons un service pension complète. Il présente l'étude qu'il a réalisée. Celle-ci montre que pour les groupes supérieurs à 15 personnes si nous proposons un forfait journalier pension complète de 43 € par personne l'été et de 45 € l'hiver, d'autres groupes scolaires ou sportifs seraient intéressés. Il ajoute que cela permettrait aussi de faire travailler un traiteur local et d'employer occasionnellement en CDD une personne locale..

Après discussions sur les modalités techniques de mise en place de ce nouveau service, les membres du Conseil acceptent à l'unanimité cette proposition et demandent que le site Internet soit modifié en conséquence à compter du 1^{er} janvier 2018.

5/Point sur les travaux de voirie 2018.

Le Maire présente les devis qu'il a fait réaliser pour les travaux de voirie 2018. Le montant total est de 55 143 € TTC . (Le Grand Clos Veaupeytourie, Les Fontanelles, Route des Monts, Route de la Quintinie, Route le Frugier vers l'entrée du bourg, route du Bois Long). Il explique que face à l'ampleur de cette somme, il a sollicité l'aide du Département mais que celle-ci a été refusée en raison de la présence de voies non communales dans le projet. Afin de bénéficier malgré tout de cette aide il demande au Conseil d'accepter le report de la réfection des voies non communales et l'autorisation de déposer un nouveau dossier de demande d'aides comprenant uniquement les voies communales. Il joute qu'il demandera dans le même temps au Président du Conseil Départemental l'attribution d'un fonds de concours des amendes de police car la plupart des voies communales sont empruntées par les bus scolaires et certains travaux concernent la sécurité des transports.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce report et autorisent le Maire à solliciter une autre subvention auprès du Conseil Départemental et l'attribution d'un fonds de concours.

Le Maire remercie les membres du conseil et ajoute que si les aides sont octroyées elles financeront les travaux prévus sur les voies non communales.

6/Adhésion à l'Ecole de Musique du PAYZAC-LANOUILLE.

Le Maire annonce que plusieurs enfants de la commune sont inscrits à cette école de musique. Il ajoute aussi qu'il vient d'être sollicité par le club de basket de Savignac pour l'attribution d'une aide, il rappelle qu'une aide est accordée aux enfants fréquentant le club de rugby etc... Il demande donc que le Conseil se prononce une fois pour toute sur le mode d'attribution des aides et que dans ce domaine toutes les associations et tous les enfants soient traités équitablement.

Il rappelle la législation concernant l'attribution de subventions : « Toute association qui souhaite bénéficier d'une subvention doit en faire la demande officielle écrite par cerfa N° 12156 et joindre au minimum à cette demande le bilan financier de l'exercice, les perspectives pour l'année à venir et la liste des membres de l'association. »

Après un long débat les membres du Conseil acceptent à l'unanimité d'étudier toutes les demandes d'aides qui seront présentées sous cette forme en 2018 et le cas échéant d'accorder une suite favorable dans les limites suivantes : 50 € par enfant inscrit au club ou à l'école, assidu et résident sur la commune. Le Conseil accepte par ailleurs de faire adhérer la municipalité à l'Ecole de Musique et fixe le montant la cotisation municipale à 50 € par an.

7/ Etang des Forges.

Le Maire explique que le bail de location de l'Etang avec l'ONF arrive à échéance le 31 décembre 2017 et qu'il a répondu à l'adjudication nationale du 17 novembre pour un montant de 1000 € annuel au lieu des 1650 € actuellement payés. Il ajoute que cette offre a été refusée par la Direction de l'ONF mais que l'Etang n'a pas été attribué à quelqu'un d'autre. Suite à cela , le Maire a pris contact avec la Direction de l'ONF qui est revenue sur sa décision et a accepté la signature d'un nouveau bail de 6 ans renouvelables pour un montant de 1300 € annuels avec l'engagement de faire réparer la digue de l'Etang du Bas dans le cadre de son classement « monument historique ».

Le Conseil accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer le bail .La saison de pêche 2018 se poursuivra donc dans les mêmes conditions que jusqu'à présent et le prix des cartes reste inchangé.

8/Entretien du cimetière.

Le Maire annonce que dans le cadre de la loi sur l'environnement, à compter du 1^{er} janvier 2018 l'utilisation des herbicides sera interdit même dans le cimetière. Il présente avec Fred LEYMARIE des études sur les solutions alternatives et il s'avère que pour la commune la seule solution pour l'instant envisageable est la remise en herbe du cimetière, à l'exception de l'allée principale. Les cailloux actuellement seront donc enlevés par une entreprise, de l'herbe spéciale sera semée et le fauchage manuel interviendra 2 fois par an.

Les administrés seront informés par des panneaux placés dans le cimetière et les membres du Conseil pensent que dans 2 à 3 ans le cimetière sera comme en ce moment dans un excellent état. Le Maire ajoute qu'il faut profiter de cette occasion pour aliéner et remettre à disposition toutes les concessions abandonnées depuis plusieurs années.

Divers : Les Conseillers font le compte-rendu des différentes réunions auxquelles ils ont participé. Ils élaborent ensemble le plan des activités pour 2018 qui sera publié dans le bulletin de décembre.

Le Maire rappelle que la nouvelle loi sur l'urbanisme interdit toute construction nouvelle quelle qu'elle soit dans les zone non classées U sur la carte communale. Cela revient à dire que sur 90% du territoire de la commune, seules sont autorisées les extensions ou la rénovation de bâtiments existants.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire souhaite à tous d'excellentes Fêtes de fin d'année et donne rendez-vous à ceux qui le pourront à l'Arbre de Noël du 23 décembre et au repas des Aînés du 6 janvier 2018 (le menu et les invitations seront adressés aux administrés en même temps que le bulletin).

La réunion s'est terminée à 22H45.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DU NORD EST PERIGORD

La fin de 2017 approche et avec la première année d'existence du **SIAEP DU NORD EST PERIGORD**, une année particulièrement sèche avec une pluviométrie très faible.

Comment se définit ce nouveau SIAEP?

- Géographiquement : Né de la fusion des **S.I.A.E.P.** de **Nanthiat, Excideuil et Payzac Savignac- Lédrier**, il regroupe 27 communes, avec plus de 8008 abonnés pour 668 213m³ vendus. L'eau est prélevée par forage à Excideuil et en rivière, l'Auvézère au Pont Neuf de Payzac et l'Isle à Pont Château de Sarrazac.

- Budgétairement : recette (part collectivité de votre facture) 1 107 610€ ; l'annuité 2018 est de 417 498€, le capital restant dû à la fin 2018 sera de 3 675 534€ pour 12 emprunts soit 458,98€ par abonné.

Le SIAEP n'emploie pas de personnel mais mutualise ses services au sein du SMDE24 pour un montant pour le secrétariat et les services de gestion de 29 975€. Les autres frais de fonctionnement s'élèvent à 38 134€, soit des frais de fonctionnement de 6.16% des recettes.

Le SMDE a à sa charge les périmètres de protection au niveau des captages.

- Les travaux : Les sommes restant disponibles sont consacrées aux travaux.

- **service de Nanthiat** : l'usine de traitement de Pont Château est en cours de construction ; le génie civil sera terminé en fin d'année 2017 et les toitures en début d'année. Les travaux se poursuivront par les installations intérieures jusqu'en début d'été puis s'ouvrira la phase des tests et réglages des différents éléments pour entrer en fonction en fin d'année 2018.

La poursuite de la réhabilitation des 3 réservoirs du Tuquet (Nantheuil) se fera en début 2018.

Le remplacement des canalisations sur le Verdier Commune de Clermont d'Excideuil, au Magenau à Nanthiat et Nouzet Eyzerac est prévu en 2018.

- **service d'Excideuil** : La réhabilitation du réservoir de Bellevue (Anlhiac) se fera en début 2018.

Les canalisations sur le Maine, le cimetière de St Martial d'Albarède et l'antenne de la colonie les Roches enchantées seront remplacées.

- **service de Payzac Savignac** : Les travaux de réhabilitation de tous les réservoirs sont terminés.

Les conduites en direction du réservoir de Cornut (Génis) sont en cours entre Puybaly (Savignac Lédrier) et Le Pagnon (St Mesmin).

Elles se poursuivront en 2018 du Pagnon au réservoir de Cornut.

- Le prix de l'eau :

Le prix de l'eau pour la **part collectivité**, (voir au verso de votre facture), sera maintenu pour 2018.

		SERVICE DE NANTHIAT		SERVICE D'EXCIDEUIL		SERVICE PAYZAC SAVIGNAC L.	
		Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant	Part collectivité	Part exploitant
2017	Part fixe (€HT/an)	82,00 €	36.46 €	58.00 €	60.00 €	69.00 €	48.76 €
	Part conso. (€ HT/M³)	0.96 €	0.7301 €	0.76 €	0.767 €	0.70€	0.812 €
	Facture 120m³/an HT	197.20 €	124.03 €	149.20€	152.21 €	153.00 €	145.98 €
	TOTAL	321.23 €		301.41 €		298.98 €	

- La qualité de l'eau :

Sous la surveillance de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) base Dordogne, vous en recevez chaque année une synthèse faite à partir des analyses d'eau brute et au robinet (peut être chez vous). Les résultats sont consultables à la Mairie pour les analyses faites sur votre commune ou sur le site internet de l'eau (Ministère de la santé qualité de l'eau). Ces analyses sont complétées par celles internes de chaque délégataire.

Ces analyses portent sur différents points : Paramètres microbiologiques, caractéristiques organoleptiques, équilibre calco-carbonique (**PH**), minéralisation, azote et phosphore, fer et manganèse, oligo-éléments et micropolluants (Alu et Arsenic), pesticides divers, sous-produits de désinfection (produits dégradés du chlore), composés organohalogénés volatils en particulier le **Chlorure de Vinyl-Monomère(CVM)**.

Celui-ci fait l'objet de recherche ces dernières années de la part de l'ARS. Il provient de la dégradation des conduites d'eau en **PVC posées avant 1980**. Les CVM sont trouvés en bout de ligne là où la consommation est très faible ; la température élevée de l'eau est un facteur aggravant.

Il y a deux solutions à ce problème : une provisoire mais rapide par la mise en place d'un système de purge automatique au bout de la ligne, une définitive par le remplacement de la conduite concernée mais liée aux limites budgétaires.

Pour notre SIAEP, nous avons suivant les périodes quatre secteurs qui dépassent la limite tolérée de **0.5 microgramme/litre** sur le **service de Nanthiat** (Beaugibaud à Dussac, La Croze à St Germain des Prés, Servelie à St Pantaly d'Excideuil., Four à Cognac) et un secteur sur le **service de Payzac** (Varagnac à St Cyr les Champagnes).

Nous avons retenu la solution des purges automatiques pour une mise en place d'ici la fin de l'année 2017 pour l'ensemble des secteurs concernés.

Comme vous pouvez le constater la qualité de l'eau est très suivie par les services de l'état.

L'installation de ce nouveau SIAEP sur ce grand territoire, si elle bouscule des habitudes établies depuis plusieurs dizaines d'années, s'est faite dans un bon état d'esprit et une ambiance positive au service des abonnés.

L'ensemble du Comité syndical et les Présidents vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année 2018.

Le Président Albert Pouquet

Le 1^{er} Vice-Président Georges Brouillac

le 2^{ème} Vice-Président Michel Dupuis

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET ASSOCIATIVE DE LANOUAILE (S.I.A.V.S.A)

Présidente : Martine PERETTI - Tél : 05 53 52 28 27 ou 06 82 44 19 27

Vice-Présidents : Ginette ADAM - Tél 06.82.62.73.97, Ginette ROSSIGNOL - Tél 06.87.54.05.97,
Pierre THIBAUD – Tel 06.85.14.62.67, Gérard VIACROZE – Tel 06.79.16.10.83

La secrétaire Isabelle MEYZE assure des permanences à la Mairie de Lanouaille
les jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Tél : 05 53 52 72 71

En cas de mauvaises conditions météorologiques, vous pouvez joindre le Syndicat Intercommunal :

- La Présidente ou le secrétariat,
- les délégués de votre commune,
- ou composer le **n° vert 0800 024 001** – Infos pratiques – « Sur la route » du Conseil Départemental de la Dordogne
- **SMS** : Le syndicat est doté du système SMS par sa messagerie internet. Les familles sont rapidement informées en cas d'intempérie ou d'éventuelles perturbations.
- Un car qui ne part pas le matin, pour des raisons météo, ne circule pas le soir.



Transfert compétence transport scolaire à la Région Nouvelle-Aquitaine :

Suite à la « loi NOTRE » (Nouvelle Organisation du Territoire de la République) La Région Nouvelle-Aquitaine a décidé, après avoir étudié l'ensemble des scénarios qui s'offrait à elle d'assumer la gestion de la compétence relative aux transports urbains par autocars et aux transports scolaires.

Extrait de la lettre du 4 avril 2017 de Monsieur Germain PEIRO, Président du Conseil Départemental de la Dordogne adressée à la présidente du Syndicat :

« La Région et le Département sont convaincus de l'importance de poursuivre l'exercice de cette compétence avec la même proximité, gage d'un service de transport scolaire efficace et adapté. La continuité du service public et la garantie du même niveau de qualité de la prestation proposée aux usagers sont des objectifs prioritaires pour nos deux collectivités. »

« La Région propose donc de continuer à participer à l'organisation de ce service en tant qu'autorité organisatrice de proximité par délégation de la Région à compter du 1^{er} septembre 2017. Les modalités d'exercice de ces missions seraient en continuité avec celles que le Département vous avait confiées ».

J'ai donc cosigné la convention et l'avenant proposés par le Département. Car nous sommes persuadés de l'importance des transports scolaires en zone rurale, où leur présence et leur régularité font partie des critères de qualité d'accès au service public de l'Education.

Notre syndicat

La participation (ticket unique), qui devrait être réglée par les familles, est prise en charge par le syndicat et donc par chaque communes adhérentes.

Une place dans un véhicule, même inoccupée par un élève, est **financée**, car les moyens matériels et humains ont été dimensionnés en tenant compte de sa présence. **Il est important que les enfants empruntent de manière significative le transport scolaire.**

De plus, le car en régie permet toutes les sorties scolaires éducatives sans coût supplémentaire pour les familles.

Notre car, le week-end, et dans la mesure de sa disponibilité, peut véhiculer les sorties des associations (1 fois par an – voir modalités auprès du secrétariat).

INFORMATIONS A L'ATTENTION DES PARENTS

Les inscriptions ont lieu chaque année (mi-juin/début juillet). Toute inscription reçue après la date indiquée sera sur liste d'attente et prise en considération uniquement, s'il y a des places disponibles, et à un point d'arrêt déjà desservi.

10 Règles essentielles de bonne conduite dans les transports scolaires

- 1) Le port du gilet est OBLIGATOIRE suivant le calendrier scolaire (septembre à juillet)
- 2) Je suis présent 5 mn avant l'arrivée du car. Le car n'attend pas les retardataires.
- 3) J'attends le car au point d'arrêt indiqué, du bon côté de la chaussée
- 4) Je présente systématiquement ma carte de transport
- 5) Je rejoins rapidement ma place
- 6) J'attache ma ceinture de sécurité et j'aide si besoin les plus petits
- 7) Je veille à la propreté du car
- 8) Je suis poli et respectueux envers le conducteur et les autres usagers
- 9) Je descends sans provoquer de bousculade. Je reste toujours prudent sur la chaussée
- 10) Si un contrôleur monte dans le véhicule je présente ma carte



Vous êtes responsable du comportement de votre enfant

En cas de comportement inacceptable d'un élève à bord du car scolaire, des sanctions sont prononcées. Elles vont du simple avertissement à l'exclusion définitive. Les parents ou tuteurs sont responsables des dommages volontaires ou des actes de vandalisme perpétrés par leur enfant.

Actualités

Journée Sécurité :

Deux journées « prévention » ont été organisées le 30 mars par l'école des Acacias à Payzac et le 11 avril 2017 par le Collège Plaisance de Lanouaille.

Les élèves ont pu mettre en pratique les ateliers de l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (A.D.A.T.E.E.P) au sein du car en régie prêté par le syndicat.

Véhicule en régie :

Le syndicat s'est doté d'un nouveau véhicule d'une capacité de 35 places.



LES MANIFESTATIONS OU RENDEZ VOUS A VENIR

6 janvier à 12 h, Repas des Aînés : le repas préparé par Marie LACHEZE et animé par la Clef du Bonheur est prévu dans la salle du « Cantou ».

14 janvier Trail: départ de Cubjac pour le trail « Aïga » de 60 kms avec l'arrivée vers 12 h 14 h dans le bourg de Saint Mesmin.

17 février Trail: 19 h trail de 15 kms en nocturne dans les gorges de l'Auvézère.

18 février Trail: à partir de 9 h trail des gorges de l'Auvézère avec des circuits de 10, 18 ou 28 kms.

31 mars Théâtre : représentation théâtrale par La troupe du Saut Ruban dans le Cantou

8 mai Cérémonie : Commémoration du 8 mai 1945

9 juin Raid : Les sans Borne du Diable passeront par Saint Mesmin. Ce raid multisports extrême de niveau national ont un programme de trail, course à pied, Vtt, kayak, tir à l'arc, escalade et nage.

21 juin : Fête de la musique

7 et 8 juillet : Concours de chiens truffier comptant pour le Championnat de France

18 juillet : 1^{er} Marché de nuit

8 août : 2eme Marché de nuit

22 août : 3eme Marché de nuit

2 septembre : Pèlerinage à notre Dame de Partout sur la colline des Ages

10 novembre : Soirée Loto

11 novembre : Cérémonie commémorative

22 décembre : Noel des enfants

5 janvier 2019 : Repas des Aînés

LES EVENEMENTS DU TRIMESTRE EN PHOTOS

